



PREFECTURE DE LA LOZERE

CONFERENCE DE PRESSE SUR LA PRESENCE DE LOUPS  
EN LOZERE  
ELEMENTS D'INFORMATION A L'ATTENTION DE LA  
PRESSE

CABINET  
ONCFS  
DDAF

Suite à la découverte le 30/01/06 dans le massif de l'Aubrac, d'un cadavre de chevreuil dont les lésions ne permettaient pas d'exclure la responsabilité d'un prédateur, les excréments récoltés autour de ce cadavre ont fait l'objet d'une expertise génétique.

Les résultats reçus le 10 Avril 2006 du laboratoire de génétique de Grenoble associé au Réseau Grands Carnivores donnent une appartenance de ces excréments à l'espèce *Canis lupus* de la même lignée italienne que les loups présents dans les Alpes. Ceci exclut formellement toute relation entre ces animaux et ceux du parc à loup de Sainte-Lucie qui ne sont pas de souche italienne.

Dans un second temps, des analyses ADN complémentaires ont été réalisées pour identifier les individus. Les résultats de ces analyses pratiquées sur 2 excréments récoltés les 30/01/06 et 26/02/06 dans le massif de l'Aubrac ont été reçus le 17 mai 2006 du laboratoire de génétique, et font ressortir que 2 individus étaient présents dans le massif. Il s'agit d'un mâle et d'une femelle. La femelle avait déjà été détectée à plusieurs reprises dans les Alpes au travers des excréments récoltés durant l'année 2004. Le mâle est un individu qui n'a jamais été détecté ailleurs auparavant.

Ces résultats sont la preuve que des loups étaient bien présents en Aubrac, aux dates où ces excréments ont été retrouvés. Il convient de signaler toutefois que ces animaux n'ont pas forcément fait souche dans le département.

En effet, les spécialistes du loup s'accordent à dire que le massif central serait un couloir de passage entre les Alpes et les Pyrénées.

En effet, des passages de loups dans les départements voisins sont avérés : découverte le 10 octobre 1997 d'un loup tué lors d'une collision avec une automobile sur la commune du Puy Mary dans le département du Cantal et d'un loup tué au fusil par un individu croyant tuer un chien errant, le 18 juillet 1999 sur la commune d'Apchat dans le département du Puy de Dôme. Depuis ces dates, aucun loup ne s'est signalé dans ces secteurs.

Il convient également de relever qu'en phase de colonisation, du fait de son comportement exploratoire, le loup est capable de parcourir de très grandes distances (plusieurs centaines de kilomètres).

Pour l'heure, l'ONCFS poursuit la surveillance de la zone et la prospection continue afin de relever des indices (empreintes, excréments, poils...). Si des traces biologiques sont relevées, elles seront immédiatement envoyées pour analyse au laboratoire de Grenoble.